

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1902)
Heft: 1

Artikel: Propositions individuelles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241014>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

5° Commission de gestion pour 1902.

La commission est composée de MM. Durand, Martin, Edmond, Bœhm, Dubois et Compagnon, Emile.

6° Propositions individuelles.

M^{lle} *Willy* a constaté que les bibliothèques des Facultés sont d'un accès très difficile. Ne pourrait-on pas obtenir pour les instituteurs les mêmes facilités que pour les étudiants ?

M. *Roget* explique que les bibliothécaires des Facultés sont des professeurs ou des étudiants, non rétribués pour ce travail, qui ne voudraient pas se mettre à la disposition du public. Dans une démocratie comme la nôtre, les livres devraient être mis à la portée de tous, et des facilités particulières devraient être accordées aux instituteurs. Il serait bon de demander au Département de prendre des mesures dans ce sens, car autrement on risque d'éloigner des capacités qui pourraient devenir plus tard utiles au pays et à l'Université elle-même.

M. *Reymann* cite le fait qu'à la bibliothèque de la Rive droite, il n'a pu obtenir d'emporter un Reclus.

Sur la proposition de M. *Rosier*, la suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

M. *Schütz* propose que l'on organise, pour la fin de l'année, une réunion où l'on fêterait tout ensemble l'Escalade et le 35^{me} anniversaire de notre Société.

M^{lle} *Métral* pense que cette réunion remplacerait la soirée annuelle.

M. *Reymann* demande que l'on examine la possibilité d'organiser un banquet.

Renvoyé à une commission composée de M^{lles} Métral et Willy, et de MM. Schütz, Roget, Rosier, Mégard et Martin Edmond.

M^{lle} *Métral* et M. *Favre, Léon*, se plaignent de certaines irrégularités dans la convocation des membres de la commission de soirée, et regrettent que la comédie tende de plus en plus à absorber tout le programme de nos soirées au détriment des productions individuelles.

MM. *Mégard et Martin, Edmond*, croient que l'on s'exagère la jouissance artistique que peuvent procurer des récitations et des productions musicales. Ils préfèrent une comédie bien choisie, qui offre toujours un certain intérêt littéraire et a de plus le grand avantage de constituer un travail collectif.

M. *le Président* conclut de ce qui vient d'être dit qu'il faudra dorénavant nommer la commission de soirée dans le courant de juin. Elle aura ainsi davantage de temps pour établir le programme et elle pourra mieux faire appel à toutes les bonnes volontés.

M^{lle} *Métral* attire l'attention sur le sort des enfants placés par les soins du comité de l'Enfance abandonnée.

M^{lle} *Métral* est invitée à préparer pour une prochaine séance un rapport sur la question.

M. *Favre, Léon*, demande que la Société pédagogique exprime son avis sur le projet de loi que le Département a l'intention de présenter au Grand Conseil, dans le but d'encourager les fonctionnaires de l'enseignement primaire à s'instruire et de soumettre à certaines règles la nomination des inspecteurs.

M. *le Président* fait remarquer que le projet de loi dont parle M. Favre n'a pas encore été porté à la connaissance du public. Il est actuellement entre les mains d'une sous-commission de la Commission scolaire.

Sur la proposition de M. *Favre*, il est décidé que la Société pédagogique sera convoquée pour étudier cette question aussitôt que la Commission scolaire aura rapporté.

Séance levée à 5 heures.

Le Bulletinier, GROSGURIN, LOUIS.
(D'après les notes de M. PESSON, Charles.)

Rapport sur l'activité de la Société pédagogique genevoise pendant l'année 1901, présenté par M. Lucien Baatard, président.

Mesdames et Messieurs,

Les examens des écoles primaires, la nouvelle carte murale de la Suisse, l'arrêté du Ministère français relatif à la syntaxe,